

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 24 mai 2018

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

1) Croset - Nouveaux vestiaires et buvette de la place des sports du Croset - Etude de faisabilité et relevé topographique

Dans le cadre du développement du projet de nouveaux vestiaires et buvette de la place des sports du Croset, la Municipalité a mandaté le bureau Architram architecture et urbanisme SA pour l'élaboration d'une étude de faisabilité. Cette étude doit permettre de vérifier le programme des locaux ainsi que l'implantation de la future construction. Elle doit également permettre d'établir une estimation des coûts de construction du projet à plus ou moins 20 %, permettant ainsi une mise à jour du plan des investissements.

La Municipalité a également mandaté le bureau de géomètre BBHN SA pour le relevé topographique de la zone concernée par le projet.

Le montant total des honoraires pour l'étude de faisabilité s'élève à Fr. 21'324.60 TTC et celui pour le relevé topographique à Fr. 1'443.20 TTC. Ces montants seront comptabilisés au compte n° 355.5030.230 et financés par la disposition n° 4 « Autorisation générale d'engager des dépenses pour des crédits d'étude » du préavis de début de législature n° 2016/16.

Un préavis de crédit d'étude ou de construction en fonction de la procédure qui sera sélectionnée, comprenant ces dépenses, sera présenté au Conseil communal dans le courant de l'année 2019.

2) Pluton - Réfection de la piscine couverte - Honoraires pour l'organisation d'un appel d'offres d'ingénieur spécialisé en piscine

Dans le cadre du développement du projet d'assainissement de la piscine couverte Pluton, la Municipalité a mandaté le bureau IRBIS Consulting pour l'organisation de la procédure d'appel d'offres d'honoraires d'ingénieur spécialisé en construction et assainissement de piscines. En fonction de l'estimation des honoraires probablement proche du seuil d'une procédure d'appel d'offres ouverte (Fr. 250'000.- HT), et au vu du peu de bureaux spécialisés dans ce domaine, la Municipalité a choisi d'effectuer un appel d'offres en procédure ouverte au niveau Suisse.

Le montant total des prestations pour l'organisation de l'appel d'offres s'élève à Fr. 13'000.- TTC et sera imputé au compte n° 503.5030.231 « Pluton - Réfection bassin, sanitaires et techniques ».

Ce montant sera financé par la disposition n° 4 « Autorisation générale d'engager des dépenses pour des crédits d'étude » du préavis de début de législature n° 2016/16.

Une demande de crédit d'étude, comprenant l'ensemble des honoraires nécessaires à l'étude du projet, sera présentée au Conseil communal en automne 2018.

3) Reconstruction de l'Auberge communale et transformation de la Grande salle du Motty - Enquête publique

Conformément au préavis de crédit d'études présenté au Conseil communal le 28 avril 2016¹, le volume bâti existant de l'Auberge communale du Motty sera déconstruit puis reconstruit à neuf, tout en gardant un esprit villageois intégré au bâti voisin. Après la première phase d'avant-projet élaborée durant l'année 2017, le projet de l'ouvrage est actuellement terminé et le dossier prêt pour le dépôt de la demande d'autorisation de construire. Ainsi la mise à l'enquête publique se fera dans le courant du mois de juin 2018 et l'avis y relatif sera notamment publié sur le site internet de la Commune.

D'ici à la fin du mois de juillet, les appels d'offres marché public seront publiés permettant ainsi l'élaboration d'un devis général consolidé à hauteur de 80 % du coût du projet. Ce budget consolidé, ainsi que l'octroi du permis de construire, permettront de présenter un préavis de construction au Conseil communal en automne 2018.

En cas d'acceptation par le Conseil communal dudit préavis, le calendrier prévisionnel du projet envisage une fermeture de l'Auberge existante en mars 2019 pour une réouverture en fin d'année 2020. La Grande salle communale devrait, quant à elle, être fermée entre avril 2019 et janvier 2020.

4) Réponse au vœu de Monsieur le Conseiller communal Nicolas Morel du 23 mars 2018 demandant que la volonté des Ecublanaïses et des Ecublanaïsi soit entendue en matière de sortie du nucléaire.

Lors de sa séance du 10 janvier 2018, le Conseil fédéral a lancé la consultation relative à une révision partielle de l'Ordonnance sur l'énergie nucléaire et à des adaptations de l'Ordonnance sur la mise hors service d'une centrale nucléaire, de l'Ordonnance sur les hypothèses de risque, de l'Ordonnance sur la radioprotection et de la nouvelle Ordonnance sur la responsabilité civile en matière nucléaire. Le but de ces adaptations est de réglementer de façon plus claire l'analyse des défaillances et la mise hors service provisoire de centrales nucléaires ainsi que le stockage pour décroissance de déchets radioactifs provenant d'installations nucléaires (extrait du communiqué du Conseil fédéral du 10 janvier 2018). La consultation s'est achevée le 17 avril 2018.

La Municipalité ne s'est pas prononcée sur cette consultation, pour les motifs suivants :

1. Elle n'a pas été formellement consultée, contrairement à d'autres objets la concernant directement (par exemple lors de la révision de la Loi sur le droit de cité vaudois) ;
2. Elle ne dispose pas, parmi ses collaborateurs, des compétences permettant d'analyser ces projets de modification d'ordonnances et de lui proposer une prise de position étayée ;
3. A l'instar des votations, comme il ne s'agit pas d'un objet concernant directement la Commune, la Municipalité ne communiquerait une prise de position que si ses membres étaient unanimes. Or tel n'est pas le cas.

5) Statistique des demandeurs d'emploi

Régulièrement, la Municipalité vous remet les graphiques comprenant les derniers chiffres connus concernant l'évolution du chômage pour la population d'Ecublens.

Les chiffres communiqués concernent non seulement les chômeurs, mais aussi les demandeurs d'emploi. La différence n'étant pas si évidente que cela, nous vous en

¹ [Préavis n° 2016/05 - Auberge communale et Grande salle - Transformation et assainissement énergétique - Demande de crédit d'étude](#)

rappelons ci-dessous les définitions telles que données par l'Office régional de placement (ORP) :

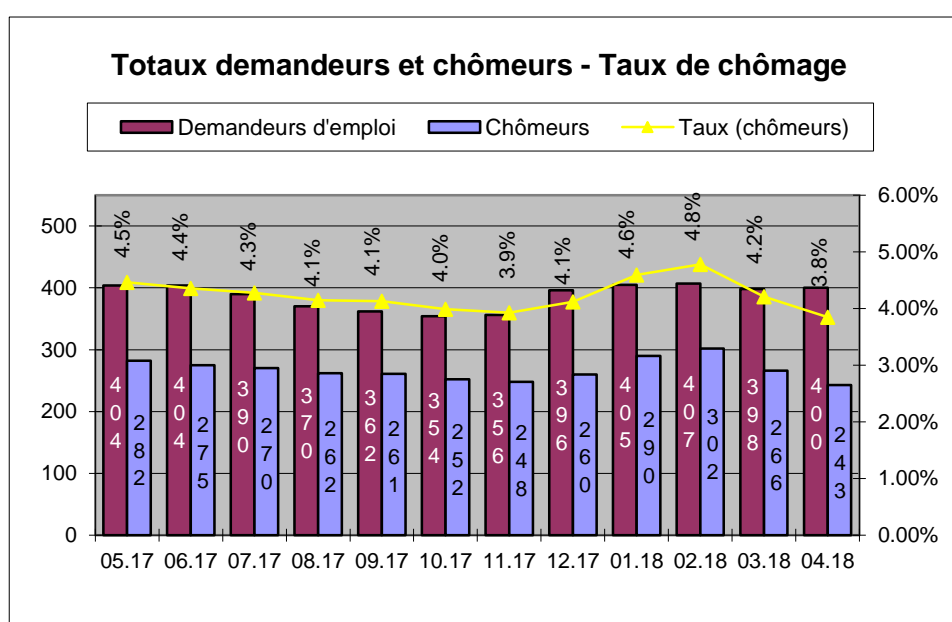
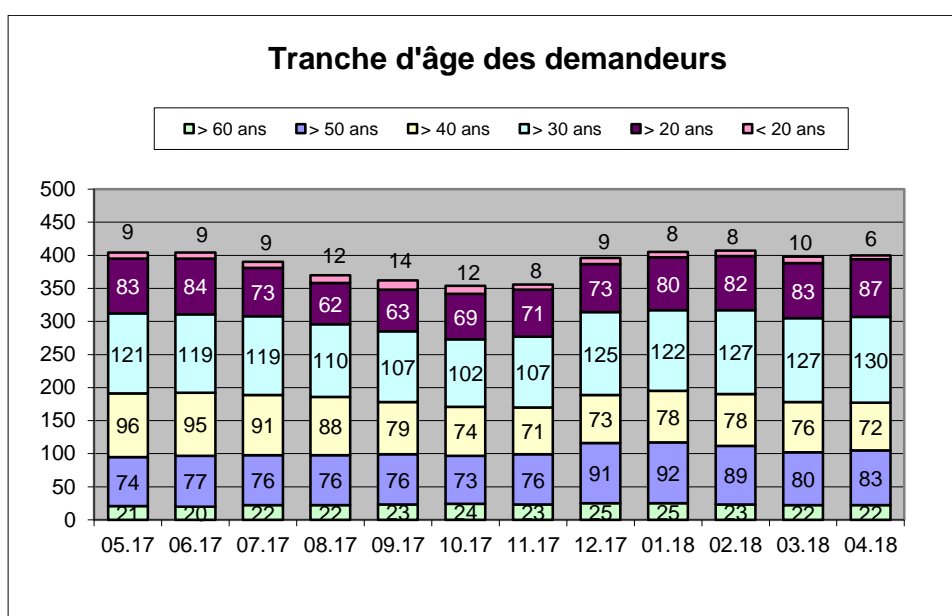
- chômeurs : toute personne inscrite à un ORP qui ne travaille pas et est disponible de suite en vue d'un placement ;
- demandeurs d'emploi : toute personne inscrite à un ORP.

Ces deux catégories ne sont pas forcément liées au versement d'une indemnité chômage.

D'autre part, vous pourrez trouver de plus amples renseignements et détails sur le sujet en vous rendant sur le site internet de l'administration cantonale à l'adresse suivante :

<https://www.vd.ch/themes/economie/emploi-chomage/statistiques-du-chomage/>

Vous y trouverez notamment des statistiques plus détaillées, mais uniquement à l'échelle du Canton et du District.



6) Population

Situation au 30 avril 2018 : **12'861 habitants** (12'617 au 30 avril 2017).

La Municipalité

Ecublens/VD, le 18 mai 2018

102.02-2018 – PB/lg